



## Comité Social et Economique

du 2&3 avril 2020

### Chapitre 1 : Un CSE Ordinaire malgré la crise



Les élus de la DSI ont été réunis en CSE ordinaire les après-midis des jeudi 2 et vendredi 3 avril en visioconférence. Il s'agissait du report de la réunion initialement prévue le 26 mars. Les élus souhaitent ne traiter que les affaires courantes et la situation sanitaire pendant toute la période de confinement. Les élus CGT demandent expressément à la Direction [de ne plus passer en force les dossiers de consultation \(recueil d'avis\)](#) durant cette période. Au-delà du confinement, la DSI et ses salariés sont fortement mobilisés pour

répondre à l'urgence liée à la crise : urgences techniques (réseau adapté, équipement en portable) et urgences fonctionnelles (mise en place des mesures réglementaires liées à la crise). Ces deux premières semaines ont été une épreuve pour toutes et tous, reconnue d'ailleurs par notre Directeur Général. **Saura-t-il s'en souvenir lors des négociations sur les augmentations annuelles ?** Ce CSE a été l'occasion de faire un point sur cette situation inédite et de faire remonter à la Direction les premières constatations et alertes que nous avons recueillies auprès des agents même si, en l'état, nous avons dû adapter nos pratiques pour échanger avec les salariés. C'est pour cela que nous avons accru nos communications écrites et que nos élus vous encouragent à leur écrire ou les appeler pour toute question ou complément d'information.

### SITUATION SANITAIRE

Le gouvernement a prolongé le confinement jusqu'au 15 avril au minimum.

Les sites de la DSI ne sont pas fermés mais en accès restreint. Certains agents s'y rendent pour récupérer du matériel et d'autres pourraient s'y rendre au titre du Plan de Continuité d'Activité dit « PCA ». Nos élus demandent à la Direction la liste des délégations permanentes signées par Franck DENIÉ (personnes autorisées de façon permanente à se rendre sur site) et un retour régulier du nombre de personnes allant sur site par jour.

La mise en sécurité (alarme et gardiennage 24/24 et 7/7) est maintenant effective sur les sites de Castelnau-le-Lez, La Chapelle Saint Mesmin, Beaurnains, Montreuil, Aix-en-Provence, Gradignan, Lyon, Nantes et Schiltigheim. Sur les sites de Beaune, Caen, Rouen, Villeneuve d'Ascq, des rondes nuit et jour sont effectuées à des horaires aléatoires.

La DSI a dû faire appel à de nouveaux prestataires pour le nettoyage des sites principaux. Le ménage est suspendu sur les petits sites, sauf besoin ponctuel. Pour les sites potentiellement infectés (Castelnau, Montreuil et Aix), il y a eu désinfection. Pour l'ensemble des sites, une opération de désinfection sera faite au moment de leur réouverture.

Des indicateurs sont produits quotidiennement et font l'objet d'une consolidation au niveau de Pôle emploi. Ils sont transmis quotidiennement aux membres de la Commission SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) :

DATE	Agents diagnostiqués COVID 19 *	Agents considérés "à risque élevé" sens du gouv.	Agents arrêt travail garde d'enfants	Nombre d'agents absents : congés...	Nombre d'agents en arrêt maladie ordinaire	Agents en télétravail	Nombre d'agents ayant badgé (présents sur site) et cadres au forfait
24-mars	0	3	36	79	27	1475	7
25-mars	0	3	35	84	27	1472	0
26-mars	0	3	36	71	26	1484	0
27-mars	0	2	32	75	26	1494	0
30-mars	0	3	32	71	31	1496	0
31-mars	0	3	32	69	30	1496	0
01-avr	0	4	31	75	28	1492	0
02-avr	0	4	33	69	30	1507	0
03-avr	0	4	37	68	31	1500	0

\*Agents testés biologiquement

Pour autant, nos élus restent critiques quant à ces données qui ne permettent pas d'évaluer pleinement la situation sanitaire à la DSI et d'identifier les zones (ou sites) potentiellement contaminés ou à risque. La DSI comptabilise 8 personnes atteintes (il y en a eu jusqu'à 12), qui ne figurent pas dans le tableau, donc non recensées au niveau national car la pathologie n'a pas été confirmée par un test biologique. Nos élus demandent un tableau plus précis et ont fait une [déclaration](#) en ce sens.

Pour toutes les questions sanitaires nous vous invitons à prendre contact avec Martin HOUDAN membre de la commission SSCT.

## GESTION DE LA CRISE



Pôle emploi, et la DSI en particulier, ont mis en place des cellules de crise comme nous l'avons expliqué dans notre flash CSE spécial COVID : « [Flash spécial CGT : CSE extraordinaire COVID-19](#) »

La Direction a entendu les demandes de nos élus et a choisi de réunir la commission Santé Sécurité et

Conditions de Travail, tous les mardis pour faire un point régulier sur la situation sanitaire. Nous demandons également un point régulier avec les membres du CSE, sans attendre le prochain CSE.

Nous vous rappelons que la DSI a mis à disposition une boîte dédiée à la gestion de la crise :

[\\*SI cellule de crise-sites DSI](#)

La DPS a mis en ligne sur l'intranet des questions réponses :

[accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-direction-si/generic.jspz?type=inarticle&id=5218182](http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-direction-si/generic.jspz?type=inarticle&id=5218182)

## ACTIVITÉS et MOYENS de La DSI



La Direction de la performance sociale envisage de prolonger les contrats de 5 à 6 vacataires des DR pour une période de 3 à 6 mois, d'une part pour sécuriser les évolutions fonctionnelles, d'autre part pour ne pas les mettre en difficulté lors de leur réintégration dans leurs établissements. La version SI1 est reportée au mois de juin, amendée des fonctionnalités liées à la crise sanitaire. La SI2 est à replanifier. Les impacts sur le plan de fabrication 2020 sont à l'étude autour de 2 axes :

- accroître l'automatisation des demandes d'allocation dont l'ASS

- Revisiter les livrables liés à la mise en œuvre du projet stratégique qui devait être implémenté en SI2. On s'oriente vers une replanification fin 2020 voire début 2021 selon les scénarii de sortie de crise.

Franck DENIÉ fera une intervention au CSE d'avril.

Les livraisons techniques sont maintenues avec probablement interventions sur site.

Les PI imago et TESI ont été maintenus, mais à distance.

La plateforme mobilisation emploi a démarré ce vendredi 3 avril dans de bonnes conditions (9000 offres à 16h30).

A ce jour, 69% des agents de Pôle emploi sont équipés de portables. 3076 portables supplémentaires ont dû être livrés ou seront livrés, 520 autres suivront.

Pour la DSI, ce sont 260 portables supplémentaires qui ont été livrés, et 98 qui vont l'être. 33 agents ne sont pas équipés.

Nos collègues des SDP sont fortement sollicités. **Nous espérons que la Direction corrigera sa vision des métiers sur lesquels il faut investir !**

## Et la PRESTATION dans tout cela

La Direction renvoie la responsabilité sociétale envers les prestataires à leur employeur.

La dotation supplémentaire de portables concerne tout aussi bien les agents que les prestataires en télétravail, dont le cadre contractuel reste flou. Nos élus ont formulé leurs inquiétudes par le biais d'une [déclaration](#), restée sans commentaire ni réponse de la part de la Direction.

## EPA 2020, OPCM, un changement à haut risque

Cette année l'EPA est modifié : L'approche par compétence y est intégrée au détriment des qualifications. Cette différence est fondamentale et lourde de conséquences sur le recrutement, les formations, le déroulement de carrière. Le salarié devient responsable de sa propre évolution en fonction des besoins du service avec des risques importants de déqualification : par exemple un ingénieur réduit à une activité de pilotage, après externalisation de son activité sera évalué sur une activité réductrice par rapport à sa qualification.

L'évaluation par les compétences porte une part importante de subjectivité. **L'employeur l'utilise pour individualiser les rémunérations et les carrières. Elle lui permet de justifier les écarts de rémunération aléatoires.**

C'est l'autodiagnostic « ATOUS agents » disponible dans SIRHUS qui permet cette évaluation. Les RH et les managers encouragent les agents à le réaliser avant l'EPA.

Cette année il est optionnel, mais il est fort probable que dès 2021, nous soyons obligés de le réaliser. Cet exercice comportant 90 questions sur les compétences de nature « savoir-être »,

s'apparente à une **évaluation comportementale** qui nous encouragera fortement à nous engager dans des formations de cette nature plutôt que vers des formations techniques.

La DPS de la DSI entend aller encore plus loin !

Cette évaluation par les compétences trouve son aboutissement dans le **projet OPCM**, une évolution fonctionnelle d'OGMC. Ce produit à destination des agents missionnés de la DSI et de leur manager a vocation à devenir un **outil RH de gestion des compétences**. Il intègre le nouveau référentiel des compétences PE, décliné en 370 « compétences détail SI ». Ces référentiels n'ont pas donné lieu à une négociation et remplacent le référentiel des compétences qui a été utilisé lors de la mise en place de la classification, il y a 18 mois. Ils impactent donc la définition des emplois. Cet outil sera généralisé à l'ensemble des agents au 2nd semestre 2020. Aujourd'hui plus de la moitié des agents de la DSI sont en pôle de compétence et demain ? Le serons-nous toutes et tous ?

Par précautions **les élus du CSE unanimes ont voté une expertise** sur les nouvelles modalités de l'EPA et une seconde sur le projet OPCM.

La Direction conteste le recours à l'expertise sur les EPA par les voies judiciaires, et ne transmet pas les documents nécessaires. La Direction passe outre l'avis des élus et poursuit sa campagne EPA sur la base du volontariat.

Pour la CGT, nous ne nous opposons pas à la tenue des EPA dans la mesure où chaque partie l'accepte et que les conditions de réalisation les satisfont.

**Les élus CGT vous recommandent vivement de ne pas réaliser l'autodiagnostic « ATOUTS Agent », qui reste rappelons-le optionnel.**

## GRANDS TRAVAUX sur le site de MONTREUIL



Le site va prochainement faire l'objet de grandes modifications en raison de deux projets : la sécurisation du site, l'installation de « La Grande Fabrique » qui sera couplée à une réorganisation des espaces par Direction/Service. La sécurisation du site vise à contrôler les entrées/sorties par l'installation de portiques d'accès avec badge (type DG ou Castelnaud). L'entrée rue Ibarruri sera ouverte et l'accueil y sera déplacé pour des raisons techniques liées à l'installation des portiques. Oui c'était nécessaire, mais attention que cela ne devienne pas un outil de flicage.

Le site va accueillir « La Grande Fabrique » qui va remplacer la Fabrique PE installée dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement sur une surface de 70 m<sup>2</sup>. Pour rappel la Fabrique actuelle, une entité du Lab'PE a pour objet d'incuber une idée, de prouver sa faisabilité, et réaliser une mise à l'échelle via une Start-up.

La Grande Fabrique, pour laquelle la DSI est partie prenante, va s'installer sur notre site DSI de Montreuil. Elle va occuper 830 m<sup>2</sup> au premier étage et accueillir principalement du personnel extérieur à la DSI (DG ou externes). Elle comprendra des espaces de coworking, une salle de plénière pouvant accueillir 65 personnes, un showroom, des espaces de prototypage... Les accès seront contrôlés. Ses ambitions évoluent, car en plus d'en faire un incubateur externe, la DSI a la volonté d'en faire un POC (Proof Of Concept) et un incubateur interne, outil de transformation des modes de fonctionnement. Comme pour le projet BERSOL (voir ci-dessous), la Direction nous parle de **transformation des modes de fonctionnement sans jamais présenter aux élus ce dont il s'agit réellement et qui potentiellement auront des impacts sur nos organisations et nos conditions de travail.**

Ce projet est présenté comme une expérimentation. Son utilisation doit être validée dans sa dimension et son aménagement, va nécessiter de grands travaux pour une mise à disposition courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Nos élus CGT émettent des doutes quant à la sincérité de la Direction qui affirme que ce projet sera sans impact sur la PAZ car nous constatons que les périmètres des 2 entités se chevauchent en partie (Showroom, incubateur PAZ même s'il n'a jamais servi). D'autant plus que la Direction nous a consultés sur la modification du rattachement des collègues de la PAZ, passant de l'innovation à l'espace de travail.

La Direction profite de cette installation pour opérer des déménagements avec une volonté de rapprocher les équipes. 87 personnes sont concernées. Le déménagement touche les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages dans un premier temps et aurait dû débuter en avril.

Ces dossiers ont fait l'objet d'une information en février. Le confinement est arrivé entretemps, ce qui n'a pas permis aux élus de recueillir les informations et éléments nécessaires à un rendu d'avis motivé. Faute de consensus pour repousser la consultation, la Direction et le secrétaire ont choisi de procéder au recueil d'avis dans ce CSE. Par conséquent, les élus CGT ont refusé de prendre part aux deux votes proposés.

Nous vous invitons à lire nos déclarations :

Consultation sur la [Sécurisation du site de Montreuil](#)

Consultation du la [Grande Fabrique et autres mouvements sur le site de Montreuil](#)

Pour autant, [vos élus](#) et [votre représentant de proximité](#) CGT du site tiennent à votre disposition les plans cibles.

## TRAVAUX CASTELNAU

Les travaux des sanitaires, espérés de longue date vont être réalisés sur le site de Castelnau dès la fin du confinement. Les sanitaires actuels sont sous-dimensionnés, ne permettent pas l'accueil des personnes en situation de handicap et ne répondent plus aux nouveaux besoins du site : recrutements DCO, mouvements de bureaux, événements (ex : PI).

Un planning précis des travaux a été établi pour chaque zone allant de la fin du confinement jusqu'à mi-octobre 2020 afin de réduire la gêne occasionnée et répondre aux critères de sécurité durant les travaux. Nos élus sont sensibles au fait que les artisans et la maîtrise d'œuvre ont été choisis localement [Vos élus](#) et [votre représentant de proximité](#) CGT tiennent à votre disposition les plans cibles.

## ACCORD PRESTATION non RESPECTÉ

Pôle emploi dispose d'un contrat avec l'opérateur historique Orange Business Service (OBS ex France Télécom) de plusieurs millions d'€ par an, qui fournit le réseau de raccordement des 1200 agences à nos centres informatiques (dit Datacenter). PE a choisi de "reprendre la main" sur l'opérateur en position dominante et faire des économies financières tout en conservant la maîtrise et le matériel à la DSI. Or nos élus constatent que La DPIT a opéré un revirement d'orientation qui a des conséquences sur notre maîtrise du SI et la main sur nos équipements. Cela interroge fortement la CGT sur la pertinence et la finalité du dossier. Non seulement on jette l'argent par les fenêtres car la facture sera plus importante, mais nous externalisons une activité qui est actuellement exercée et maîtrisée par nos équipes (niv2 et niv3). La CGT [dénonce l'attitude de la Direction d'externaliser à n'importe quel prix](#) et sans informer les élus à travers le CSE. Nous exigeons que ce dossier soit présenté et discuté au CSE avant le lancement de l'appel d'offre Européen.



## Comité Social et Economique

du 2&3 avril 2020

### Chapitre 2 : Retour vers les CSE précédents

#### BERSOL : De l'autre côté du périph



Nos collègues de Gradignan déménagent courant avril 2022 sur le site dit « cœur BERSOL à Pessac » à 1 km de leur site actuel. La Direction justifie ce déménagement notamment par l'impossibilité de faire évoluer les locaux actuels, leurs vétustés, un manque d'accessibilité et la sur-occupation du site actuel (480 occupants pour 514 positions de travail). On en est aujourd'hui à la définition des différentes zones (ex cafétéria, zone technique, espace de travail ...). Le nouveau bâtiment d'une surface quasi-identique au site actuel, se situe dans une zone tertiaire «

innovante ». La Direction table sur une plus grande utilisation des transports en commun pour réduire le nombre de places de parking (290 places).

Et surtout, elle compte optimiser les espaces de travail à travers les nouveaux modes de fonctionnement, qu'elle s'est refusée de nous présenter : Open Spaces ? Free Seating ? Moins de prestataires in situ ? Réduction des mobiliers ? Extension du télétravail ? Nous refusons que le site de BERSOL soit à l'image de celui de Lyon. A notre initiative, l'ensemble des élus ont fait [une déclaration](#) ci-dessous.

#### BUDGET 2020 : Au cas où ce serait passé inaperçu...

Lors de la campagne électorale, la CGT a proposé de mettre en place une participation différenciée sur les voyages et les dotations en fonction des revenus familiaux, pour plus de justice sociale et pour anticiper la baisse du budget CSE basé sur une masse salariale qui diminue. La CFDT de son côté, promettait le maintien au même niveau de toutes les prestations existantes au CE.

Les promesses n'engageant que ceux qui y croient, la CFDT majoritaire a voté au CSE de décembre, avec le soutien de la CGC et FO qui ont pris des postes de trésoriers adjoints, un budget 2020 réduit. D'une part, les petits sites sont les grands perdants avec une baisse de 22% de leur dotation pour organiser des activités locales, et d'autre part, la ligne budgétaire « voyages » à 150 000€ ne permettra probablement pas d'en envisager en 2020...



**Comité Social et Economique**

**du 2&3 avril 2020**

## **Chapitre 3 : Déclarations et Interventions de vos élus CGT**

### **Déclaration CGT concernant les dossiers d'information/consultation en période de confinement**

Nous rappelons à la Direction que pour rendre un avis éclairé, les élus ont besoin d'une part d'un dossier d'information détaillé et d'autre part un temps d'échange avec les salariés pour remonter à la Direction leurs remarques et questions, comme le prévoient les textes en vigueur.

La période de crise sanitaire actuelle avec le confinement des salariés de la DSI à domicile ne nous permet pas de réaliser ce travail.

Dans ce contexte, la CGT et ses élus demandent à la Direction de ne plus mettre à l'ordre du jour des CSE ordinaires de nouveaux dossiers d'info consultation, et ce jusque la fin du confinement.

Pour autant, dans la situation exceptionnelle actuelle et afin de pouvoir avancer sur les dossiers, nous proposons à la Direction de les mettre à l'ordre du jour en information, ce qui permettra aux élus de s'exprimer sur l'opportunité ou non d'entamer dans la foulée le processus d'info/consult. (avec recueil d'avis) encadré juridiquement par des délais légaux.

**[RETOUR](#)**

### **Déclaration CGT concernant les indicateurs fournis à la CSSCT**

Les élus CGT prennent acte de la décision de la Direction de réunir la Commission SSCT chaque mardi, durant le temps de la crise Covid-19, afin de l'informer sur la situation, ainsi que les actions préventives et curatives mises en œuvre ou encore à déployer. Nous sommes satisfaits d'avoir obtenu cette réunion hebdomadaire importante pour la Santé et la Sécurité de tous les agents de la DSI, mais également des personnels externes.

La volonté de tous, au CSE, est bien de lutter contre la propagation du virus, et d'éviter au maximum les situations à risque.

C'est pourquoi le tableau des chiffres communiqué par les Relations Sociales de la DSI de manière quotidienne est très important. Néanmoins, nous alertons à nouveau sur ces indicateurs, qui laissent penser qu'à la date du 1/04, seuls quatre salariés de la DSI seraient des « personnes à risque élevé ». Or, pour tout Pôle emploi, les "agents à risques élevés ou ayant dans leur entourage une personne à risques élevés" est de 1 545. Nous invitons donc la Direction de la DSI à communiquer vers ses salariés la liste complète des pathologies reconnues, et à expliquer au CSE comment sont construits ces indicateurs.

D'autre part, la dernière colonne du tableau ne présente que les badgeages horaires des agents. Les élus CGT demandent à la Direction que soit communiqué le nombre d'accès réels sur les sites de la DSI.

Nous réaffirmons notre conviction que la Santé et la Sécurité des salariés est prioritaire dans la période actuelle, et que le partage des informations primordiales sur ces sujets est vital pour y parvenir. C'est dans cet état d'esprit constructif et responsable que la CGT s'engage, avec tous ses adhérents, élus et représentants.

[\*\*RETOUR\*\*](#)

## **Déclaration CGT concernant la prestation:**

Malgré les nombreuses alertes de la CGT au fil des ans, la Direction se trouve en situation de déroger à la loi en accordant des accès télétravail à des prestataires alors que cela n'est ni contractuel, ni légal.

Si la Direction n'était pas dans l'illégalité sur les activités récurrentes (450 salariés environs) nous serions en situation d'autonomie pour assurer la continuité de service.

De plus, la CGT s'inquiète des conséquences sur les salariés sous-traitants du fait des choix de la Direction et notamment les entreprises sans états d'âmes qui mettent à mal leurs salariés, prise de congés forcé, chômage partiel, voire des ruptures de contrats avec les salariés en portage salarial, alors que les dividendes des actionnaires ne sont pas impactés.

Nous réaffirmons que le budget de la prestation de la DSI devrait être utilisé de manière moins aberrante et à meilleur escient notamment en favorisant les embauches, développer les qualifications et ainsi pérenniser la maîtrise du Système d'Information en interne dans l'intérêt général du service public et de ses usagers.

Compte tenu de la crise COVID-19, nous estimons que la Direction doit changer de stratégie en matière de prestation de service et que sa note d'orientation des métiers doit être le reflet de la prise en compte des qualifications nécessaires à une continuité de service en toute autonomie.

En préambule à cette déclaration, nos élus ont demandé à disposer de la liste des mesures qui ont été prises par la Direction pour « la crise du COVID19 » concernant la prestation de service in-situ et ex-situ, à savoir entre autres :

- Nombre de salariés suspendus (non reconduits) in-situ, (chômage partiel, technique, télétravail, inter-contrat, licenciement ...)
- Nombre de salariés en télétravail externes in-situ, est-ce prévu dans les contrats ?
- Pour les CDS des dispositions ont été accordées comme le télétravail depuis leur domicile (et non le CDS), combien de salariés sont concernés et dans quel cadre contractuel ?
- Quelle est la liste ou le nombre d'UO qui n'ont pas été reconduites ?



[\*\*RETOUR\*\*](#)

## **Déclaration CGT concernant la sécurisation du site de Montreuil**

La procédure d'information consultation avec recueil d'avis sur le dossier « Consultation sur la sécurisation de Montreuil » a débuté lors du CSE de février soit avant le confinement.

Force est de constater que les ordonnances d'urgence sanitaire ne modifient en rien les délais de consultation.

Dans ces conditions, seul un consensus entre les élus et la Direction aurait pu permettre d'allonger le délai de consultation et ainsi de permettre aux élus de recueillir les informations et éléments nécessaires à un rendu d'avis motivé.

Les élus CGT ont formulé cette demande qui n'a pas recueilli l'unanimité.

Compte-tenu de tous ces éléments, les élus CGT ne participeront pas au recueil d'avis.

[\*\*RETOUR\*\*](#)

## **Déclaration CGT concernant La Fabrique et autres mouvements sur le site de Montreuil**

La procédure d'information consultation avec recueil d'avis sur le dossier « Consultation sur La Fabrique et autres mouvements sur le site de Montreuil » a débuté lors du CSE de février soit avant le confinement.

Des questions et des demandes de compléments ont été formulées lors de la présentation de ce dossier en février. Il est soumis à consultation ce jour et n'a été ni complété ni modifié malgré les échanges précédents. Les plannings de réalisation sont déjà erronés et seront tout naturellement différés.

Ce dossier impactant plus de 90 personnes dont 75 internes nécessite un temps d'échange avec les salariés concernés pour remonter à la Direction leurs remarques et questions. Ce que nous n'avons pu faire au regard du confinement actuel.

Force est de constater que les ordonnances d'urgence sanitaire ne modifient en rien les délais de consultation.

Dans ces conditions seul un consensus entre les élus et la Direction aurait pu permettre d'allonger le délai de consultation et ainsi permettre aux élus de recueillir les informations et éléments nécessaires à un rendu d'avis motivé.

Les élus CGT ont formulé cette demande qui n'a pas recueilli l'unanimité.

Compte-tenu de tous ces éléments, les élus CGT ne participeront pas au recueil d'avis.

[\*\*RETOUR\*\*](#)

## **Déclaration CGT sur le projet « REX SD-WAN Orientations et principes de l'AOE »**

La CGT et ses élus ont eu connaissance du dossier intitulé "REX SD-WAN Orientations et principes de l'AOE", celui-ci encadre un futur appel d'offre européen (AOE) qui sera "lancé" prochainement.

#### Le contexte :

A ce jour, Pôle emploi dispose d'un contrat avec l'opérateur historique Orange Business Service (OBS ex France Télécom) de plusieurs millions d'euros par an, qui fournit le réseau de raccordement des 1200 agences à nos centres informatiques (dit Datacenter), appelé MPLS (chez OBS).

Dès lors que Pôle emploi demande à OBS de catégoriser ses flux applicatifs afin de donner des priorités et ainsi garantir les temps de réponse pour les applications sensibles (3 catégories : "prioritaire, moins prioritaire et peu prioritaire"), cela induit un coût en plus du contrat et chaque modification est facturée pour l'ensemble des agences.

L'objectif initial de ce dossier était donc de "reprenre la main" sur l'opérateur OBS qui avait une position dominante sur la qualité de service de nos agences pour se connecter sur les centres informatiques de production, de qualification et le secours : objectif très louable et qui avait tout son sens.

Cela devait permettre de faire des économies financières et avoir une autonomie dans la gestion des classes de service (Qos), les priorités des flux entre les agences et les Datacenter, tout en conservant la maîtrise et le matériel à la DSI.

De plus cela permettait aussi de disposer d'une console centralisée pour la gestion de l'ensemble des routeurs de PE (1200 agences), industrialisant la supervision et les modifications.

L'activité de gestion des routeurs et du réseau des agences est assurée par les salariés du département avec quelques externes in-situ et garantissent la qualité du service.

#### Le nouveau dossier :

Mais surprise à la lecture de ce document, il y a eu un revirement d'orientation de la DPIT qui a des conséquences sur notre maîtrise du SI et cela interroge fortement la CGT sur la pertinence et la finalité du dossier.

Quelles économies seront réalisées ? Le dossier prévoit de conserver le réseau MPLS tout en acquérant une technologie supplémentaire, le SDWAN, avec des équipements supplémentaires en agences, une offre de service pour faire de l'évasion locale (navigation Internet directement depuis les agences sans passer par le Point d'accès Extérieur (le PAE) de nos centres informatiques), cela va coûter obligatoirement plus cher !

Le Directeur Général, Jean Bassères, a demandé à la DSI de doubler la bande passante de toutes nos agences (1200), pour permettre de faire des visio-conférences avec les 60 000 salariés de PE, ajoutant une facture au minimum estimé à 2 millions d'Euros, et la DSI rajoute un dossier (incluant une externalisation) qui aussi augmentera la facture. Pour la CGT ce dossier ne se justifierait plus. La CGT constate que la Direction de la DSI profiterait de cette AOE pour externaliser la totalité de l'activité de gestion des sites agences d'IRT, plutôt que ré-internaliser la totalité des personnels positionnés sur cette activité.

D'autant plus qu'OBS, l'opérateur de réseau de Pôle emploi, dispose d'une offre de service permettant l'accès à Internet depuis les agences, partir sur le SDWAN avec la nouvelle orientation nous ferait perdre la main sur nos équipements !

Non seulement on jette l'argent par les fenêtres car la facture sera plus importante mais nous externalisons une activité qui est actuellement exercée et maîtrisée par nos équipes (niv2 et niv3) et qu'il suffirait de renforcer en embauchant les quelques externes in-situ et ainsi respecter la loi sur la prestation de service récurrentes.

Déjà que la Direction de la DPIT validée par le comité de Direction, a externalisé le 1er niveau de la gestion du réseau, nous constatons qu'elle continue sa stratégie d'externalisation même si cela coute plus cher.

Encore un non-respect de l'accord sur la prestation de service de la DSI, mais à quoi sert-il ?

La CGT dénonce l'attitude de la Direction d'externaliser à n'importe quel prix et sans informer les élus à travers le CSE, une fois de plus. Nous exigeons que ce dossier soit présenté et discuté au CSE avant le lancement de l'appel d'offre Européen.

[RETOUR](#)

## Déclaration des Elus CSE de la DSI du 27 février 2020, sur la signature du bail de BERSOL

Les élus du CSE de la DSI sont consultés ce jour sur la signature du bail de BERSOL qui engage le déménagement des collègues du site de Gradignan.

Pour autant, ce projet n'est pas qu'un projet immobilier. Il embarque des modifications de fonctionnement comme indiqué dans le dossier « la nécessité de modifier les modes de travail » qui n'ont pas été présentées.

Nous avons pris note des réponses apportées en séance du CSE de janvier et de ce CSE de février par la Direction.

Cependant quelques points ne nous semblent pas suffisamment aboutis :

- le délai d'aménagement du quartier au regard de ses promesses (bien qu'il y ait par ailleurs des engagements de Bordeaux Métropole).
- le nombre de places de stationnements sans avoir fait d'étude d'impact auprès du personnel
- les règles de priorité pour l'accès au parking,
- une surface quasi identique alors que le site actuel est à saturation, avec une volonté affichée de la Direction d'optimiser les espaces de travail, sans présenter les pistes envisagées pour permettre cela : Free Seating, moins de prestataires in situ, aménagement des locaux en Open Space, réduction des mobiliers, plus de télétravail...

Les dernières expériences ne nous permettent pas d'être optimistes en ce domaine : les Open Space de Lyon, les bureaux surchargés sur les sites en tension, toujours plus de prestataires in situ, des bureaux d'internes occupés par des prestataires...

Les élus souhaitent être informés et consultés à chaque étape du projet. Les Organisations Syndicales sont favorables à la négociation d'un accord pour accompagner le projet dans son ensemble : transport, organisation de l'espace et du travail.

Les Représentants du Personnel resteront très vigilants et accompagneront les salariés sur l'aménagement et l'organisation du site.

Pour les élus, ce dossier est non abouti sur ces points techniques et organisationnels et ne nous permet pas d'avoir un avis éclairé sur les futures conditions de travail des salariés concernés. C'est pour toutes ces raisons que les élus du CSE s'abstiendront.

[RETOUR](#)



Syndicat CGT DSI Pôle emploi  
231 avenue Clément ADER  
34137 CASTELNAU-LE-LEZ Cedex

Secrétaire Général : Marc GILBERT  
Secrétaire Général adjoint : Christian BLONDEL



